



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.04.2023
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME

Absents ayant donné pouvoir : 6

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME
Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

Quorum : 15

Ordre du Jour :

1. Reprise anticipée des résultats 2022
2. Adoption du budget primitif communal – exercice 2023
3. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2023
4. Subventions communales versées aux associations et au CCAS pour l'année 2023
5. Demande de fonds de concours dans le cadre du plan de développement intercommunal de la CAVGP
6. Convention d'objectifs et de moyens 2023 – EMAJ
7. Modification du tableau des effectifs
8. Présentation au conseil municipal de la charte des ATSEM
9. Création d'un tarif pour la vente du livret de M. FLOQUET sur l'année GONDI
10. Signature de la convention « espaces non-fumeurs »
11. Approbation de la convention et du règlement de la brocante de Bailly/Noisy-le-Roi
12. Approbation de la participation au capital de la SPLA CITALLIA

Marc TOURELLE

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du conseil municipal dont l'objet principal, bien évidemment, sera le vote du budget.

Mais en tout premier lieu, j'ai la grande tristesse de vous faire part du décès soudain de notre collègue, Didier Loussier, ce dimanche 26 mars 2023. Didier avait 66 ans, il résidait à Noisy-le-Roi depuis plus de vingt ans, il avait plusieurs passions dont celle de la course à pied. Il était particulièrement investi dans les projets de la ville et avait rejoint récemment le conseil municipal de Noisy-le-Roi.

Avant de venir, je relisais le compte-rendu du conseil municipal au cours duquel Didier s'était présenté il y a six mois jour pour jour, en même temps que Sylvie Hauff. Il avait expliqué sa volonté de s'engager, notamment aux côtés de Patrick Koeberlé pour les affaires sociales et il avait été désigné pour être le représentant de la commune au conseil d'administration du CCAS, et au sein de l'association Entraide logement.

Ses valeurs de courage, d'engagement, d'honneur et d'amitié continueront encore à résonner dans notre communauté municipale. Et en cet instant, nous avons bien sûr une pensée toute particulière pour ses deux enfants, Charlotte et Thomas, ses petits-enfants, toute sa famille et tous ses proches et nous leur adressons toute notre affection et notre amitié. Didier avait commencé à travailler avec nous avec beaucoup de spontanéité, d'envie de s'investir et il va beaucoup nous manquer. Je pense que nous pourrions garder de lui cette envie de s'engager au service des autres. Et je reprendrai la phrase que m'a envoyée cet après-midi André Bluze qui ne peut pas être avec nous ce soir : « *Il restera dans la mémoire de tous comme un homme tourné vers les autres et sa famille peut être fière de lui* ». Je pense que nous sommes tous fiers de lui et nos pensées vont à lui et à sa famille.

Ses obsèques seront célébrées ce mercredi à 10 heures en l'église Saint-Lubin et je remercie tous les conseillers municipaux qui pourront venir lui rendre un dernier hommage. D'ores et déjà, nous allons observer une minute de silence.

Marc TOURELLE

Comme je le disais, Didier aimait beaucoup la course à pied, il avait participé de nombreuses fois à notre semi-marathon. Et à ce sujet, j'ai une annonce importante à vous faire, de la part de l'équipe organisatrice des Trails de la Plaine, conduite par Dominique Jaillon et Jean-Michel Raguènes. Ils ont appris aujourd'hui la défection du partenaire qui devait fournir 50 signaleurs et ils n'en auront que 20. Cela pourrait conduire à l'annulation de l'événement.

Je lance donc ici même un appel solennel aux bénévoles qui accepteraient d'être signaleurs le 14 mai prochain. Ils auront droit à un repas à l'issue de la course et ils seront évidemment invités au pot de remerciement des partenaires. Vous le savez, la sécurité est très importante dans ce genre d'organisation. Cela nécessite quand même de se lever de bonne heure, il faut être majeur et avoir le permis de conduire. C'est une course qui a eu beaucoup de succès lors de sa première édition. Cette année, nous rendrons un hommage particulier à Didier. Merci à toutes et à tous de vous rendre disponibles pour cette course et pour être signaleurs.

Concernant le sujet du Tram 13, j'avais indiqué la dernière fois que nous avons répondu favorablement à la demande de l'association Riverail pour que les communes de Bailly et Noisy-le-Roi participent à un groupe de travail. Jérôme, peut-être peux-tu nous donner les éléments de cette première réunion et les objectifs fixés ?

Jérôme DUVERNOY

Merci, Marc. Effectivement, comme il a été annoncé au dernier conseil municipal, un groupe de travail a été créé avec Riverail et notre ville voisine, Bailly. Cette première réunion, très constructive et pleine d'échanges, s'est tenue le 17 mars, je ne vais pas reprendre tout le compte-rendu. Il y avait mon homologue de Bailly, Denis Petitmengin, Monsieur Jacques Alexis, maire de Bailly était également présent au début de cette réunion mais n'a pas pu rester. Il y avait également la députée, Madame Piron, et nos trois représentants de l'association Riverail. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais nous avons prévu une réunion par mois, la prochaine sera le 14 avril, le compte-rendu est disponible sur le site Web de Riverail. Je vais vous redonner l'ordre du jour, nous avons évoqué les travaux de nuit qui sont quand même très bruyants, et même s'ils sont annoncés on ne sait pas à quelle heure ils passent et ce qu'ils font exactement. Nous avons parlé de la sonde de Bruitparif, de celle de Noisy auxquelles a maintenant accès Riverail, ils vont pouvoir analyser, en plus de celle de Bruitparif, la sonde de notre commune, et nous avons également parlé de la phase 2 du Tram 13, de la revégétalisation.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme. Nous avons donc fait l'acquisition de sondes, elles sont posées et l'on peut consulter les résultats en direct, c'est cela ?

Jérôme DUVERNOY

Presque en direct, nous les avons le lendemain. Lors de la prochaine réunion nous verrons avec Riverail ce qu'ils peuvent en faire, s'il y a des avancées au niveau du bruit, quelles sont les différentes actions que nous pouvons mener, celles qui ont été menées et les résultats obtenus.

Marc TOURELLE

Très bien. Merci pour ce point d'étape, Jérôme.

Magali PRADEL

Au niveau des sondes, celle de Bruitparif est en accès libre. En sera-t-il de même pour celles de la mairie ?

Marc TOURELLE

Oui.

Magali PRADEL

Nous allons donc pouvoir avoir un lien sur la mairie et chaque noiséen pourra accéder aux sondes de son choix ?

Jérôme DUVERNOY

Avec un identifiant et un code d'accès, oui.

Magali PRADEL

Donc il suffit d'avoir un accès avec un identifiant mairie et un mot de passe mairie de Noisy-le-Roi pour que chaque noiséen puisse accéder aux enregistrements qu'il souhaite. Cela me semble normal, car tous les Noiséens ont participé au financement de ces sondes, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas avoir accès eux-mêmes aux résultats.

Marc TOURELLE

Je suis entièrement d'accord, il faut trouver une solution technique simple pour y arriver. Les résultats doivent être communiqués en toute transparence, il n'y a absolument rien à cacher.

Magali PRADEL

J'ai d'autres questions. Au niveau du groupe de travail, si j'ai bien compris, l'objet est de définir les points spécifiques le long de la ligne du Tram 13 qui vont nécessiter des travaux d'aménagement pour le bruit. C'est bien cela que l'on doit comprendre ?

Jérôme DUVERNOY

Le but est d'avoir un Tram 13 qui fasse moins de bruit possible ou dont le bruit est moins ressenti par les riverains. Après, nous ne connaissons pas encore la manière dont nous allons y arriver. Il y a plusieurs actions possibles, certaines ont déjà été menées et il y a sûrement d'autres actions qui pourront être menées.

Magali PRADEL

Il y aura donc une liste exhaustive de travaux et un calendrier ?

Jérôme DUVERNOY

Oui, mais nous sommes loin de cela.

Magali PRADEL

D'accord. J'ai une autre question : j'ai compris que les nuisances sonores subies sur le secteur de la Tuilerie avaient été évoquées lors de la dernière séance de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de St Cyr. Est-ce que tu pourrais nous en dire un peu plus ?

Marc TOURELLE

C'est toi qui pourrais nous en dire un peu plus parce que ton association est représentée dans cette instance. Je n'ai pas plus d'informations à ce sujet et je ne vois pas à quoi tu fais référence. La commission consultative de l'environnement de l'aéroport se réunit une fois par an sous l'égide du préfet ou du secrétaire général, avec comme représentants, à la fois les collectivités, des pilotes et des associations. Ce qui a été évoqué, c'est une révision à venir du plan d'exposition au bruit, comme partout en France. Un décret est attendu à ce sujet. Dès qu'il sera paru nous pourrons travailler sur le plan d'exposition au bruit.

Magali PRADEL

Il faudrait que la révision du plan soit votée.

Marc TOURELLE

Tout à fait, mais avant qu'il soit voté et que le processus soit en route, il faut que ce soit autorisé par les pouvoirs publics. Mais tout cela a été indiqué au cours de la commission.

Magali PRADEL

Mais pour l'instant il n'y a pas de calendrier.

Marc TOURELLE

Non, il n'y a pas de calendrier.

Merci. Nous allons passer au vif du sujet concernant l'ordre du jour de notre séance. Qui est volontaire pour être secrétaire de séance ? Marie-France et Dominique, merci.

LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEPUIS LE 13 FEVRIER 2023

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel BOISRAME

Concernant le conseil juridique sur le projet urbanisme partenarial du quartier Montgolfier, on demande encore l'assistance d'un cabinet d'avocats pour 8 400 €. Pourrait-on avoir le récapitulatif de tous les coûts déjà engagés dans le projet Montgolfier ?

Marc TOURELLE

Il suffira de faire le calcul après, ce n'est pas très compliqué, est-ce que je dois faire ce calcul à ta place ? Je ne sais pas.

Michel BOISRAME

Très bien, je le ferai.

Sur la convention de mise à disposition d'un agent, il y a marqué : « *considérant la tarification applicable à la commune de Noisy-le-Roi* », mais quelle est cette tarification ? Parce qu'il n'y a pas de montant, il n'y a rien.

Marc TOURELLE

Il y a un barème, le CIG, le centre interdépartemental de gestion de Grande Couronne intervient dans ces questions d'organisation en ressources humaines et bien d'autres. Effectivement, la tarification dépend de la strate de la commune, je n'ai pas l'information à ce jour.

Michel BOISRAME

J'ai vu qu'il était marqué que les crédits étaient inscrits au budget, ce qui veut dire que l'on connaît le montant.

Marc TOURELLE

Les montants correspondants seront envoyés à l'ensemble du conseil municipal.

Michel BOISRAME

D'accord. Concernant le conseil juridique et l'analyse des mémoires en réclamation de CESA et CELSIO, quelles sont les réclamations de ces deux sociétés et pour quels montants ?

Marc TOURELLE

Ce sont des réclamations sur la construction de l'espace Robert Thierry. Nous avons déjà eu à traiter celle qui concernait le gros œuvre, cette question est derrière nous. Il reste deux entreprises, CESA et CELSIO, qui ont déposé des mémoires en réclamation. Pour CELSIO, la demande est d'environ 300 000 € et pour CESA environ 100 000 €. Nous sommes donc accompagnés par un cabinet d'avocats pour analyser ces mémoires et faire valoir les positions de la commune.

Michel BOISRAME

Toujours sur le même thème, puisqu'il y a deux autres décisions que tu as prises : pourquoi y a-t-il deux autres dépenses pour ces mêmes dossiers ? Une de 5 000 € pour CESA est une de 9 500 € pour CELSIO ce qui fait un total de 15 000 € ?

Marc TOURELLE

Il y a une décision pour la réponse aux mémoires en réclamation. Et une seconde décision pour notre défense contre un référé provision, c'est-à-dire la demande de la société pour obtenir immédiatement le paiement des sommes réclamées, avant que le jugement au fond n'intervienne.

Michel BOISRAMÉ

Par contre, je trouve qu'au regard des frais horaires : 250 €, c'est fort de café de facturer du déplacement de 40 €.

Concernant le contrat de maintenance de l'ascenseur multi accueil « Les 2 oies », la première année ce sera 540 € et comment cela évoluera-t-il l'année suivante ?

Marc TIMSIT

Nous le saurons avec les éléments donnés par Otis qui est le prestataire.

Michel BOISRAMÉ

D'accord. L'avenant sur les prestations d'entretien et de plantation du patrimoine arboré : pouvez-vous me préciser l'utilisation de cet avenant ?

Marc TIMSIT

Cela concerne, entre autres, l'élagage de l'ensemble des arbres implantés sur l'ensemble de la commune. D'abord, nous procédons à un inventaire des arbres qui nécessitent un élagage, d'autres nécessitent un abattage parce qu'ils sont malades. Et ensuite vient la période de plantation de certaines espèces pour remplacer les arbres qui ont été abattus. Notamment, vous avez pu le constater, au parc à peu près 200 arbres ont été plantés.

Michel BOISRAMÉ

Oui, j'ai vu.

Pour le logiciel du recensement militaire : 300 € la première année, les années suivantes c'est pareil, c'est aussi avec un barème ? Et suivant quels critères est-ce révisable ?

Marc TOURELLE

C'est le prix facturé par le prestataire et les indices de révision sont toujours indiqués dans les contrats.

Michel BOISRAMÉ

L'aide à la recherche de subventions projets d'aménagement : pourquoi a-t-on choisi La Poste ?

Marc TOURELLE

La question est de savoir pourquoi nous les avons choisis ? Parce qu'ils ont une offre très pertinente qui nous aidera à aller chercher les financements sur les multiples dispositifs qui peuvent exister dans toutes les collectivités susceptibles de nous aider que sont : la Région, le Département, les CAF, les CNAM, l'Europe, etc. Nous ne pouvons pas avoir forcément connaissance de tout, ce sont des professionnels, c'est une filiale de la Banque postale. Nous testons et nous ferons un bilan au bout d'un an ou de 18 mois de combien nous a rapporté leur intervention en termes de subventions, puisque c'est pour cela qu'ils sont missionnés.

Magali PRADEL

Et le tarif est révisable si l'on n'a éventuellement pas le gain de subventions escompté.

Marc TOURELLE

Non, justement c'est cela qui est intéressant, ils ne sont pas rémunérés au pourcentage, ils ont une obligation de moyens.

Michel BOISRAMÉ

Il y a la vente d'une parcelle du secteur Montgolfier aussi dans une décision, quelle est cette parcelle ?

Marc TOURELLE

Il s'agit d'un conseil juridique sur une parcelle dont la commune est propriétaires, actuellement c'est le site du parc relais.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2022

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce procès-verbal ? Pas de commentaires, je le mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022

Marc TOURELLE

Nous allons entrer dans l'ordre du jour. Deux choses sur cet ordre du jour : d'une part nous reportons la délibération n°7 : « *modification du tableau des effectifs* ». Et, d'autre part, vous trouverez un projet sur table pour compléter la dernière délibération car il manquait une précision.

Nous allons commencer par la reprise anticipée des résultats 2022 et je vais passer la parole à Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Bonsoir. Comme les deux dernières années, nous avons choisi de présenter notre budget en reprenant par anticipation les résultats de l'exercice précédent. Cela nous permet d'intégrer notre résultat 2022 dans notre préparation budgétaire 2023. Cette intégration est faite à partir d'une fiche prévisionnelle d'échanges que nous avons avec la Direction générale des Finances publiques sur nos comptes. S'il s'avère, au moment du vote du compte administratif et du compte de gestion, qu'il y a un écart entre le montant repris par anticipation et le montant définitif de nos résultats, bien entendu ce sera corrigé dans le budget.

En l'état, aujourd'hui, notre résultat provisoire 2022 se solde :

- En section de fonctionnement avec un résultat de 1 817 000 € ;
- Et en section d'investissement, un déficit de 1 361 000 €, déficit qui s'explique par le fait que nous avons une politique active d'investissement et que nous réalisons beaucoup d'investissements.

Nous prenons en compte également les résultats reportés 2021, ce qui fait que nous avons un résultat de clôture, pour 2022 :

- En fonctionnement : de 2 516 000 € ;
- Et en section d'investissement : de 2 166 000 €.

Voilà notre solde de clôture et nous nous proposons donc de faire une reprise anticipée en affectant 1,5 million en section d'investissement, 1,16 million en section de fonctionnement, nous avons un excédent reporté en investissement de 2 166 000 €.

Et, bien entendu, la décision que nous prenons, nous mentionnons également les restes à réaliser parce que ce sont des engagements que nous avons pris et qui sont encore à finaliser :

- Sur les recettes, il y a 2 700 000 € à venir, qui sont composés de :
 - 1,5 million d'un emprunt que nous avons débloqué en janvier 2023 ;
 - Et 1,2 million qui est un solde de subvention sur des projets comme la circulation douce, l'éclairage public. Ce sont des subventions qui ont été notifiées mais non encore encaissées.
- Quant aux restes à réaliser en dépenses :
 - 4 284 000 €, on se trouve sur des projets à finaliser. Il y a essentiellement l'église, l'éclairage public, la circulation douce et le Vaucheron. Ce sont des gros projets que nous avons inscrits dans les budgets précédents et pour lesquels tout n'est pas encore réalisé.

Voilà pour la partie reprise anticipée des résultats, nous avons donc un résultat de clôture affecté, à la fois en fonctionnement et en investissement, qui nous permet de couvrir une partie de nos restes à réaliser et d'assurer notre budget 2023.

Marc TOURELLE

Merci pour cette présentation, Géraldine. Effectivement, nous devons également financer les RAR qui restent à financer.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Il s'agit juste d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés et de les reporter selon la ventilation qui vous est proposée, à savoir :

- 1 500 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé ;
- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 016 026 € ;
- Et excédent d'investissement reporté : 2 166 417,83 € qui seront donc ensuite repris par anticipation sur le budget primitif.

Je mets aux voix : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci.

Marc TOURELLE

Nous allons donc maintenant sur le budget primitif pour l'exercice 2023.

Géraldine LARDENNOIS

Comme indiqué précédemment, notre budget est construit en prenant en compte notre résultat 2022, ce qui nous permet de dégager un autofinancement de 1,5 million assez important.

Notre budget est présenté, bien entendu, en équilibre avec une section de fonctionnement à hauteur de 11 580 000 €, en hausse par rapport à l'année précédente puisque nous étions à 10,2 millions l'année précédente. Et une section d'investissement à hauteur de 9 386 583 € et l'année dernière nous étions à 10 millions.

Notre budget c'est donc 11,5 millions en fonctionnement et 9,3 millions d'investissements.

- Recettes de fonctionnement :
 - Nous avons des recettes qui augmentent de 10 %. Cette dynamique des recettes est essentiellement due aux impôts et taxes dont l'augmentation est liée, d'une part, à la variation des bases de 7,1 % cette année, décidée en loi de finances en se référant au niveau de l'inflation. Antérieurement, c'était un taux qui était voté annuellement mais c'est maintenant en référence à un indice basé sur l'inflation ;
 - Et, par ailleurs, nous avons une augmentation de notre coefficient correcteur en matière de reversement de taxe d'habitation, suite à une décision du Conseil constitutionnel de 2022. Il s'avère que l'État alloue à la commune la taxe d'habitation antérieurement payée par les Noiséens directement à des syndicats fiscalisés, notamment le Sibano. La dynamique de nos recettes est donc essentiellement liée aux recettes fiscales. Sachant que dans cette partie, nous sommes prudents sur les produits attendus en matière de droits de mutation, dans la mesure où l'on constate aujourd'hui un marché de l'immobilier plutôt contraint et peu dynamique ;
 - Quant aux dotations, cette année, nous constatons une légère augmentation de la Dotation globale de fonctionnement, essentiellement liée au nombre d'habitants, donc à la croissance de la population. Même chose pour la Dotation de solidarité rurale ;
 - Pour les autres recettes, nous sommes plutôt sur une trajectoire classique en matière de produits de gestion courante, les 10 % s'expliquent essentiellement par des petits décalages d'annualité, de prise en compte d'années pleines pour des loyers, alors que nous avions prévu l'année précédente que des demies-années.
- Charges de fonctionnement, les charges augmentent de 11 %, avec des variations différentes selon le poste de charges :
 - Charges à caractère général : on constate une augmentation de 20 % qui s'explique en partie par l'effet hausse des prix, l'effet conjoncturel, puisque nous avons des contrats de maintenance, d'entretien de nos locaux dont les prix sont indexés sur des index qui augmentent. Par ailleurs, sur certains de nos contrats, nous avons changé le périmètre des missions, notamment pour les contrats d'entretien. Nous faisons la comparaison de budget à budget et nous n'avons pas d'années pleines pour l'entretien de certains locaux, notamment l'espace Robert Thierry l'année dernière. Pour être totalement transparents, nous avons isolé le poste « énergie et fluides ». De budget à budget, nous constatons une diminution qui s'explique essentiellement par le fait que nous avons eu, comme tout le monde, une hausse des prix de l'énergie et des fluides. En 2022 que nous avons revu notre contrat avec le prestataire Dalkia et il y a eu une augmentation forte cette année-là. Par ailleurs, nous avons engagé fin 2022 et pour l'année 2023 un plan de sobriété énergétique, avec une réduction des températures et des plages horaires de chauffe. Il y aura aussi l'effet de l'éclairage public, qui est moins consommateur en énergie, nous avons donc prévu une diminution du volume de nos consommations d'électricité et de gaz. De ce fait, entre le plan de sobriété et le nouvel éclairage public, nous sommes plutôt sur une trajectoire de réduction en volume de notre consommation, étant entendu que nous avons, de notre prévision budgétaire, pris une marge de sécurité au regard des risques potentiels d'inflation ;
 - Charges de personnel, (4 377 000 €), nous constatons une hausse de 7 %. Elle s'explique par plusieurs éléments : l'élément classique qui est le Glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire les augmentations régulières des agents. Il y a aussi le choix qui a été fait par la commune de renforcer certains services en recrutant des agents avec des compétences particulières et plus spécifiques, ce qui entraîne un coût complémentaire.

Nous restons toujours dans une moyenne inférieure à la moyenne en matière de charges de personnel par rapport aux communes de notre strate.

➤ Charges de gestion courante : l'augmentation est essentiellement liée à la subvention d'équilibre versée au centre d'action communale, le CCAS. En 2022, la subvention était de 297 000 €, elle passe à 428 000 € en 2023 parce que, bien entendu, le CCAS, qui a en charge la RPA, a également eu une répercussion des coûts, notamment de l'énergie. Cette subvention est inscrite dans notre budget à partir d'un budget prévisionnel du CCAS, il y aura éventuellement un réajustement en fonction de la réalité des résultats du CCAS. Notamment, s'il y a eu des aides en matière d'énergie, cela sera réajusté l'année prochaine, parce que le CCAS vote son budget sans reprise anticipée de ses résultats.

Dans ce chapitre, il y a également les subventions diverses aux associations. La commune subventionne en direct des associations culturelles et sportives, les associations à vocation sociale sont financées par le CCAS. Et là, nous constatons une baisse, essentiellement liée à la réduction de la subvention accordée à E-MAJ.

➤ Par transparence, nous en parlons tout à l'heure, nous avons isolé toutes les charges de fonctionnement liées à l'accompagnement du projet Montgolfier. Cette année, nous avons donc inscrit au budget 148 000 €, ce sont essentiellement des frais de conseil sur le montage du projet. Nous constatons une réduction de 100 000 € par rapport à l'inscription budgétaire précédente.

➤ Les charges financières augmentent mais c'est le corolaire de l'emprunt que nous avons souscrit à compter de janvier 2023, emprunt adossé spécifiquement à l'éclairage public.

Ce qui fait que sur la partie fonctionnement, entre nos dépenses et nos recettes, nous arrivons à générer une épargne brute de 2,5 millions d'euros. C'est quand même bien supérieur à notre cible qui était de 1 million par an, nous sommes à 2,5 millions pour l'exercice 2023. Ce qui va nous permettre de financer nos investissements récurrents et d'assurer aussi la gestion de la commune.

➤ Recettes d'investissement, pour l'instant nous avons des projets sur lesquels nous avons ciblé des subventions potentielles, La Poste va nous aider pour solliciter des subventions. En revanche, tant que ces subventions ne sont pas notifiées, que nous n'avons pas d'accord définitif, nous ne les prenons pas en compte dans le budget. En recettes de financement, nous avons donc essentiellement des ressources propres, les résultats reportés, les dotations. Et il y a 150 000 € de subventions qui ont été notifiées au titre de l'éclairage public, mais potentiellement nous aurons d'autres subventions sur nos projets en cours et à venir.

• Comme d'habitude nous ventilons les dépenses d'investissement, en deux volets :

➤ Les dépenses dites récurrentes, à hauteur de 1,4 million d'euros. Ce sont essentiellement l'entretien de nos bâtiments publics, la voirie, il y a également les dépenses d'espaces verts et d'informatique. Ces dépenses augmentent de 5,6 %, avec des variations plus ou moins fortes selon les postes. Par exemple, sur les bâtiments nous ne faisons pas les mêmes choses chaque année, d'où le fait qu'il y a des variations budgétaires. Sur l'informatique, cette année il y a un effort plus important puisqu'il y a un renouvellement du parc informatique d'ordinateurs.

➤ L'autre volet, ce sont les opérations individualisées, c'est à dire les grands projets. En inscriptions budgétaires, nous sommes à 2 758 000 €, nous retrouvons des projets en cours à finaliser comme l'église, les circulations douces. Sur le projet Montgolfier, contrairement aux années précédentes il y a des inscriptions en dépenses d'investissement, dans la mesure où nous allons réaliser des études liées à des infrastructures en devenir. Cela rentre donc dans des dépenses d'investissement, alors qu'auparavant nous étions plutôt sur des études de conseil. Nous inscrivons donc un montant de 500 000 € au titre des dépenses d'investissement sur le projet Montgolfier.

Par ailleurs, il y a de nouveaux projets comme la création d'un CTM. Cette année, ce sont également essentiellement des frais d'études sur la réalisation, l'implantation du CTM. En revanche, pour les locaux de La Poste, il y aura vraiment des travaux et la finalisation du projet pour cette année. Il s'agit de créer des cabinets médicaux au premier étage du bâtiment de La Poste. Il y aura aussi la mise en service de la salle Jacques Moreau, où ce sont des dépenses d'investissement d'aménagement d'intérieur. Un nouveau projet est lancé, je crois qu'il y aura des phases les années suivantes, concernant la réfection des cours d'école. Un plan sera progressif d'année en année.

Voilà pour les opérations individualisées que l'on suit budgétairement ligne à ligne, de façon à bien avoir le coût de chacune de ces opérations, et de rechercher le financement le plus approprié, en termes de subventions, au regard de la nature de ces dépenses.

Pour finir sur notre dette, en janvier 2023 nous avons un encours de dette de 1 086 000 €, et à la fin de l'année nous aurons un encours de 2 239 000 €, l'emprunt souscrit pour l'éclairage public a été contractualisé en janvier 2023. A la fin de l'année 2022,

nous sommes donc sur un encours de dette de 136 € par habitant. Au niveau de notre encours de dette, nous n'avons aucun emprunt à risque, nous avons des emprunts très sécurisés, il n'y a pas d'emprunt basé sur des indices baroques.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation synthétique et exhaustive en fonctionnement et en investissement. Elle reflète bien nos ambitions concernant les projets que nous souhaitons mener à bien et qui correspondent aux engagements que nous avons pris.

Est-ce qu'il y a des questions concernant ce budget qui est dans la droite ligne de ce que nous avons présenté lors de notre débat d'orientations budgétaires ? Mais le débat peut se poursuivre puisque nous sommes là pour échanger.

Michel BOISRAME

Géraldine, est-ce que c'est bien 650 000 € ou 617 000 € pour l'aménagement de La Poste ?

Géraldine LARDENNOIS

C'est 650 000 € pour l'enveloppe globale, dans laquelle il y a des frais d'honoraires qui ne donnent pas lieu à subvention. 617 000 €, c'est le montant des travaux qui peuvent donner lieu à subvention. Dans les demandes de subvention, on n'intègre pas le montant des frais annexes, honoraires, etc.

Michel BOISRAME

Pour 350 000 € sur la salle Jacques Moreau, quels aménagements vont être faits ?

Marc TIMSIT

Il y a tout à faire. Il faut savoir que cette salle nous a été livrée nue, avec un béton brut au sol et sur les parois, et les fenêtres, tout le reste est à faire. Il y a une charpente, bien sûr, mais tout est apparent, il faut donc tout isoler, cloisonner et faire tous les aménagement nécessaires pour l'usage qui en sera fait.

Marc TOURELLE

Cette salle a vocation à recevoir des activités d'enseignement musical et de théâtre. Il y aura un grand espace pour faire des répétitions, soit de théâtre, soit d'orchestre, ainsi que des petites « cellules » pour des cours individuels pour les associations qui font de l'enseignement musical.

Michel BOISRAME

Et une dernière chose : la salle Vaucheron, les 60 000 € correspondent au mur d'escalade ?

Géraldine LARDENNOIS

Non. Pour le Vaucheron, les 60 000 € concernent l'aménagement des salles pour les associations. Le mur d'escalade a été financé l'année dernière et était déjà inscrit l'année dernière, il n'y a pas de réinscription supplémentaire, c'est l'aménagement des salles du premier étage essentiellement du rangement sur mesure.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Merci pour ce travail, on ne remerciera jamais assez notre directrice financière, Maud Laloue, parce que cela nécessite beaucoup de compilation, de travail et de temps aussi et des changements jusqu'à la fin, nous essayons d'être le plus précis possible. Merci à Maud, sous la direction de Virginie, pour ce travail et cette présentation très synthétique de notre budget.

Jean-François VAQUIERI

La qualité de construction de ce BP 2023 est une performance dans un contexte très chahuté, puisque l'on connaît les caractéristiques exogènes qui l'environnent : une relance de l'inflation, une augmentation des prix de l'énergie. Je tenais donc à saluer le travail qui a été fait et la rigueur avec laquelle ces éléments budgétaires nous avaient été présentés. Merci.

Marc TOURELLE

Merci, Jean-François. Et j'ajouterai, comme l'a bien souligné Géraldine que nous sommes très attentifs aux recettes d'investissement, sous forme de subvention, notamment. Je prends l'exemple des cours d'école sur lequel nous pouvons être très aidés car les pouvoirs publics font des îlots de fraîcheur et de la désartificialisation un véritable enjeu. Il y a donc beaucoup de recettes d'investissement que nous ne pouvons pas encore inscrire mais que nous irons chercher et qui contribueront à améliorer nos résultats en section d'investissement.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce budget qui est dans la droite ligne de ce que nous avons indiqué au moment de notre débat d'orientations budgétaires, je vais donc le soumettre à votre vote.

Concernant le budget primitif communal avec :

- En section de fonctionnement : 11 580 392,87 €, en dépenses et en recettes ;
- En recettes et en dépenses d'investissement : 9 386 583,14 €.

Soit un budget total pour l'année 2023 de 20 966 976,01 € en dépenses et en recettes.

Qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2023

Géraldine LARDENNOIS

Nous venons de voter notre budget que nous avons construit avec un maintien des taux d'imposition pour les taxes directes locales qui n'ont pas augmenté à Noisy-le-Roi depuis dix ans pour la partie des taux. Nous vous proposons donc de fixer les taux pour l'année 2023 :

- Pour la taxe d'habitation : 12,39 % ;
- Pour la taxe foncière : 25,53 % ;
- Et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,64 %. Je sais que ce chiffre fait souvent peur parce que le taux est assez important. Il faut indiquer que cela s'applique sur une base très faible et que le montant procuré par cette taxe sur les propriétés non bâties est de 30 000 € pour la commune de Noisy-le-Roi.

Les taux sont donc maintenus, étant précisé que cette année, puisque nous sommes vraiment sur la fin de la réforme de la taxe d'habitation, les communes retrouvent une certaine liberté pour moduler leurs taux, et notamment celui de la taxe d'habitation puisqu'elle s'applique toujours aux résidences secondaires. Mais nous avons fait le choix de maintenir les taux comme les années précédentes.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. En précisant qu'effectivement ces taux n'ont pas bougé, sauf la taxe foncière au moment où cela a été recalculé suite à la disparition de la taxe d'habitation, mais ces taux n'ont pas bougé depuis plus de dix ans. Nous avons effectivement un grand nombre de communes qui, aujourd'hui, augmentent leurs taux. D'autres communes, qui sont davantage touristiques ou côtières, mettent un paquet sur les résidences secondaires également. Nous faisons le choix, encore cette année, de maîtriser avec nos propres ressources, dans les difficultés que vous savez, que Jean-François a rappelées, de maintenir ces taux. Parce que nous savons aussi que c'est difficile pour tout le monde. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Je rappelle donc les taux :

- 12,39 % pour la taxe d'habitation ;
- 25,53 % pour les propriétés bâties ;
- 63,64 % pour les propriétés non bâties.

Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.!

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. POUR L'ANNEE 2023

Géraldine LARDENNOIS

Comme chaque année lors du vote du budget, il y a une décision du conseil municipal pour attribuer des subventions, avec un tableau joint en annexe. Étant précisé que, comme nous l'avons indiqué, la commune verse en direct une subvention aux associations culturelles et sportives, mais il y a également le comité de jumelage que l'on peut prendre dans le culturel et les coopératives des écoles. Il y a 44 associations qui exercent, à la fois dans le sport, il y a la bibliothèque, l'enseignement et des associations de coopération ou en lien avec la mairie. Ces 44 associations bénéficieront de 113 509 €. Tous les montants ont été examinés dans les commissions compétentes, sport, culture et jeunesse, au vu des dossiers de chaque association. Enfin, il y a la subvention pour le CCAS dont nous avons parlé tout à l'heure de 427 739

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Est-ce qu'il y a des questions sur ces subventions ?

Michel BOISRAMÉ

J'ai des questions sur la subvention faite aux scouts. Est-il possible de donner une subvention à une association culturelle ? La loi du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la république qui est la laïcité. Ce texte de loi comprend les mentions explicites auxquelles l'association des maires de France s'est attachée sur le caractère laïque de la république et sur l'engagement de la part des associations à ne pas se prévaloir de convictions religieuses.

Les associations de scouts de Noisy-le-Roi sont-elles culturelles ? Dans un mail que nous a envoyé Marie-France, elle a bien essayé de nous expliquer que les associations de scouts ne l'étaient pas. Pourtant, dans le dossier de demande de subvention des Scouts Unitaires de France, ils décrivent l'activité principale de l'association, je cite : « *La formation des jeunes en vue d'en faire des hommes et des femmes chrétiens* ». Lorsque tu dis dans ton mail : « *L'activité principale n'est pas le culte mais l'éducation et le scoutisme* », on se retrouve en contradiction avec la loi si l'on donne une subvention à cette association.

Marie-France AGNOFE

Effectivement, j'ai déjà apporté une réponse par rapport à cela, les SUF et le SGDF sont considérés comme des associations non culturelles. L'activité principale est vraiment aujourd'hui une activité d'éducation et de citoyenneté des jeunes.

Michel BOISRAMÉ

Sur cette feuille-là, il y a bien marqué : « *formation des jeunes en vue d'en faire des hommes et des femmes chrétiens* ».

Marc TOURELLE

D'un point de vue très précis, les associations culturelles sont sous la loi de 1905, et les associations non culturelles sous la loi de 1901. Cela dit, nous pourrions très bien, effectivement, considérer que certaines associations se mettent sous statut de 1901 mais ont pour autant une activité culturelle. Je ne vais plus forcément dans toutes les assemblées générales des associations mais je l'ai fait pendant longtemps et je suis toujours les activités de nos associations. Et nos élus, que ce soit Dominique, Salvador ou Marie-France, se rendent auprès des associations pour vérifier, premièrement, que les principes de laïcité sont bien respectés et, deuxièmement, que l'argent est utilisé conformément aux souhaits qui ont été faits.

Personnellement, je fais toujours la même réponse, je connais les associations de scouts, il y en a deux ici, je connais leurs activités, elles n'ont rien de culturel. Elles sont dirigées vers l'éducation des jeunes à la citoyenneté et force est d'ailleurs de constater qu'ils sont souvent présents dans des événements pour aider la commune, dans un certain nombre de manifestations. Après, libre à chacun d'avoir une autre lecture que celle-ci, mais pour moi ce n'est pas culturel, ce n'est pas l'organisation de célébrations liturgiques ou autres. C'est vraiment un mouvement qui s'adresse à des jeunes avec un certain nombre d'activités, je ne vais pas vous redire ce qu'est le scoutisme.

Je fais cette réponse parce que cette question est posée pratiquement chaque année, et si l'on regarde les procès-verbaux précédents, j'ai dû effectivement faire les mêmes réponses. Je maintiens donc cette réponse, mais je peux accepter que d'autres aient un autre regard.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant les subventions ? Oui, Jérôme ?

Jérôme DUVERNOY

Ce n'est pas une question mais comme tous les ans je ne prendrai pas part au vote pour l'association Cultura Sciences 78 dont je suis le cofondateur.

Marc TOURELLE

Très bien, merci Jérôme, tu ne prends donc pas part au vote pour celle-ci.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix concernant les subventions dont la liste vous est donnée : qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci, Michel.

C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des associations, leurs dirigeants et leurs bénévoles. Hors le CCAS, nous avons un sous-total de 113 000 €, ce n'est pas un montant extrêmement élevé. En plus, les efforts sont tournés vers les locaux et le soutien technique qu'apporte la commune à ces associations. Cela dit, c'est toujours l'occasion de remercier les dirigeants et tous ceux qui s'investissent bénévolement. Merci à vous pour le soutien que vous leur apportez par ces subventions.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Géraldine LARDENNOIS

Versailles Grand Parc reverse chaque année une partie du retour de la croissance économique générée par la communauté d'agglomération : 60 % aux communes. Elle le reverse, soit par une minoration de notre fonds de péréquation et en complément par un fonds de concours. L'année dernière, VGP nous a attribué un fonds de concours de 70 371 €, que l'on peut mobiliser pour des dépenses d'investissement. Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, nous avons fléché le projet de réaménagement des locaux de La Poste en cabinet médical, pour demander ce financement à VGP.

La délibération qui est proposée est donc de demander à VGP de nous verser 70 371 € pour couvrir une partie, puisque l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement pour les locaux de La Poste est de 514 667 € HT et 617 000 € TTC. La demande est donc de demander à VGP de nous financer une partie de cet investissement. Étant rappelé que l'année dernière, nous avons également mobilisé notre fonds de concours auprès de VGP, et nous avons fléché cette opération sur le mur d'escalade et une partie des travaux du bassin d'apprentissage.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Il s'agit donc de demander ce fonds de concours à Versailles Grand Parc pour être partenaire de notre financement de l'aménagement des cabinets médicaux.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 – E-MAJ

Marie-France AGNOFE

Comme évoqué précédemment par rapport à la subvention versée à E-MAJ, vous avez pu voir dans le tableau qu'il y a une subvention d'un montant de 30 000 €. Pour rappel, toute subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

La convention d'objectifs et de moyens qui a été rédigée depuis l'année 2021 avec l'association E-MAJ est portée sur cinq axes, à savoir :

- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités ;
- Favoriser la création, l'expression artistique, l'ouverture sur les arts ;
- Participer à la vie locale, solidarité, actions citoyennes, lien intergénérationnel ;
- Être bien dans sa tête et dans son corps ;
- Accompagner l'orientation professionnelle, la recherche de stages et de jobs.

En contrepartie, la commune s'est engagée à contribuer financièrement chaque année pour un montant prévisionnel de 40 000 € correspondant à une partie des coûts estimés pour l'exécution des actions.

Pour 2023, l'association a mobilisé plusieurs partenaires afin d'équilibrer son budget et elle sollicite une subvention de 30 000 €. L'objet de la délibération étant d'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association E-MAJ.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Cette convention d'objectifs est obligatoire à partir du moment où nous versons à la même association un montant au-delà des 23 000 €. Elle nous permet donc de bien nous mettre d'accord sur les objectifs recherchés au travers du versement de cette subvention. E-MAJ est une association très dynamique, et nous a invités l'an dernier à venir les rencontrer à la Maison des jeunes et des associations pour nous faire part de leurs actions. C'est ici très bien résumé sur ces objectifs qui ont été décrits par Marie-France.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Salvador-Jean LUDENA

Tu n'as pas assez insisté sur le fait que cette année tu as réduit cette subvention de 10 000 €, c'est tout de même 25 %. Pour les associations, on fait toujours la même chose et tu as réduit la subvention sans réduire les objectifs, je tenais donc à le préciser et à te féliciter.

Marie-France AGNOFE

C'est une réduction qui a été discutée avec l'association.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador, pour cette précision. J'en profite pour saluer le trésorier qui est avec nous ce soir, qui est présent au conseil municipal, et saluer toute l'équipe de cette association qui fait un beau travail.

Je mets aux voix concernant la signature de cette convention d'objectifs : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

COMMUNICATION CHARTE DES ATSEM

Marie-Hélène HUCHET

Une charte pour les ATSEM a été élaborée et, pour donner encore plus de solennité à la démarche, nous avons souhaité la soumettre au conseil municipal. Les ATSEM sont les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Elles apportent une assistance technique et éducative à l'enseignement sur le temps scolaire, et peuvent participer à l'encadrement du temps périscolaire aux côtés des animateurs ainsi qu'à l'entretien des locaux. Leur double lien fonctionnel entre la mairie et l'Education nationale, leurs fonctions partagées entre les domaines techniques, l'éducation et l'animation entre les temps scolaires et périscolaires, rend difficile à appréhender le rôle précis des ATSEM. Ce rôle est pourtant essentiel à la continuité éducative des enfants de l'âge de l'école maternelle.

Pour offrir une meilleure connaissance de ces missions, pour clarifier leur positionnement au sein de la communauté éducative, pour valoriser leur activité et faciliter les collaborations, il a été décidé de rédiger une charte. Cette charte a été établie en collaboration avec les directrices d'école, les enseignants et les ATSEM, ainsi que les agents et les élus. Elle a été présentée aux membres du conseil municipal et travaillée avec tout le monde. Il faut savoir qu'elle a été remise par Monsieur le maire, une restitution a été faite en mairie et une validation le 9 mars 2023. Elle est présentée en écoles et elle est synthétisée sous la forme d'une présentation graphique au format A4 qui sera distribuée aux familles lors des inscriptions et affichée dans les deux écoles maternelles. Il faut aussi préciser que la municipalité a décidé d'attribuer une ATSEM par classe dans chaque école maternelle, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, pour cet exposé. Effectivement, comme tu l'as dit, c'est un choix qui a été fait par la commune depuis quelques années d'affecter une ATSEM par classe de maternelle. Je dis une ATSEM car nous n'avons que du personnel féminin dans ses fonctions. C'était important de faire ce travail pour mieux faire connaître l'action des ATSEM sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

Marie-Hélène HUCHET

Ces travaux ont été menés dans un cadre de dialogue social, pour une meilleure connaissance et reconnaissance du métier de ces agents qui le méritent bien et que l'on peut remercier.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, de le préciser, et merci à tous ceux qui l'ont permis. Je remercie une nouvelle fois Maud et Virginie, Maud qui a également en charge cette question.

Je vous proposerai, non seulement de prendre acte mais d'approuver aussi cette charte. S'il n'y a pas de questions : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

PRESENTATION DE LA CREATION « ESPACES SANS TABAC » DANS NOISY-LE-ROI

Marie-Hélène HUCHET

En partenariat avec la Ligue contre le cancer, la ville de Noisy-le-Roi souhaite s'engager dans la lutte contre le tabagisme en définissant, sur le domaine public, des espaces publics extérieurs sans tabac. Il est en effet avéré que ces espaces contribuent à réduire l'initiation au tabagisme des jeunes, et éliminer l'exposition du tabagisme passif, préserver l'environnement des mégots de cigarettes, dénormaliser le tabagisme afin de changer les habitudes face à un comportement néfaste pour la santé et l'environnement.

Avec l'adoption de cette convention, les « espaces sans tabac » seront instaurés dans un périmètre de 50 m aux abords des équipements fréquentés par les plus jeunes. pour le moment, nous en avons répertorié 9 :

- Les 4 écoles primaires ;
- L'accueil de loisirs ;
- Le collège ;
- Le pôle multi accueil ;
- La maison d'assistantes maternelles qui se trouve au parc ;

- Et le bassin d'apprentissage.

Un arrêté municipal formalisera la création de ces « espaces sans tabac » et une signalétique sera mise en place. L'objectif de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Ligue contre le cancer.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, Ligue contre le cancer que nous avons rencontrée pour envisager cette question. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Magali.

Magali PRADEL

J'ai juste un commentaire : pourquoi n'a-t-on pas rajouté, par exemple, le marché ?

Marc TOURELLE

Le marché est à Bailly, mais nous nous sommes surtout focalisés sur les endroits où il y avait des jeunes.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions. Vous avez le projet de convention en annexe, il vous est proposé d'approuver la signature de cette convention « Espaces sans tabac » avec la Ligue contre le cancer, et la création de ces espaces. Je mets aux voix : qui est contre ? qui s'abstient ? Merci.

CREATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DU LIVRET DE M. FLOQUET SUR L'ANNEE GONDI

Dominique SERVAIS

En effet, nous avons créé le tarif pour la vente d'un livret que Jacques Floquet a écrit et mis en page pour retracer l'année 2022 qui fut placée sous le signe des Gondi et de la Renaissance en hommage au 500^{ème} anniversaire d'Albert de Gondi qui réalisa le château de Noisy-le-Roi, ses jardins, son ingénieux système hydraulique et sa grotte. Tout au long de l'année, il y a eu des manifestations, un programme de conférences, d'expositions et même d'une reconstitution historique.

Jacques Floquet est l'un des membres actifs du comité d'organisation des festivités et l'auteur d'un ouvrage sur cette année de commémoration. La commune en a commandé 300 exemplaires et pour permettre leur mise en vente, notamment à l'occasion de l'inauguration de l'avenue Albert de Gondi qui aura lieu le 15 avril, il convient de créer un tarif qu'il est proposé de fixer à 10 €, qui correspond à un prix coûtant. C'est juste pour pouvoir vendre ce livre, a priori à partir du 15 avril et après bien sûr, par la suite il sera mis en vente.

Marc TOURELLE

Merci, et merci à Jacques, ici présent, pour ce bel ouvrage.

Et vous êtes tous les bienvenus, le 15 avril, pour inaugurer l'avenue Albert de Gondi. Le 15 avril sera une bonne occasion de commencer la vente, il était donc temps de fixer ce tarif. Concernant la fixation de ce prix à 10 € : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

APPROBATION DE LA CONVENTION ET DU REGLEMENT DE LA BROCANTE DE BAILLY / NOISY-LE-ROI

Dominique SERVAIS

Cette fois, nous allons vous demander d'approuver la convention et le règlement de la brocante de Bailly/Noisy qui a légèrement changé. L'association Bailly Art et Culture, plus connue sous le nom du BAC, organise la brocante en partenariat avec les communes de Bailly et Noisy-le-Roi. La brocante est toujours au même endroit, elle occupe la place Godella, la rue André le Bourblanc, l'allée du Bon Repos, l'allée du marché et la rue de Maule, et cette année elle se déroulera le dimanche 4 juin, de 9 h à 18 h. Les inscriptions seront ouvertes sur le site MyBrocante, du lundi 17 avril au dimanche 14 mai, et l'association prendra en charge les frais d'inscription de cette plate-forme.

Afin de limiter le temps et la main-d'œuvre nécessaires pour l'installation des emplacements, il est proposé de créer un tarif « emplacement couvert sans plateau », qui n'existait pas avant, qui présente aussi l'avantage d'être plus commode pour les vendeurs qui disposent de portants à vêtements.

Le règlement de la brocante annexé à la présente reprend cette nouvelle grille tarifaire et intègre l'évolution tarifaire qui sera actée par décision du maire. L'emplacement qui a été rajouté est l'emplacement couvert sans plateau. Avant, tous les emplacements couverts étaient équipés de plateaux et nous étions obligés d'amener des plateaux des mairies, avec la

manutention qui va être évitée de prendre uniquement les plateaux qui étaient sur le marché de Bailly pour les emplacements couverts avec plateau. Et l'emplacement couvert sans plateau est à :

- 20 € pour les habitants noiséens et baillacois ;
- Et de 30 € pour les habitants extra-muros et professionnels.

Je vous donne également les recettes des emplacements répartis pour moitié entre les deux communes, qui sont estimées comme suit :

- 72 emplacements couverts avec plateau de 2 m, recette estimative de 1 800 € ;
- 77 emplacements couverts sans plateau de 2 m, recette estimative de 1 540 € ;
- 135 emplacements découverts, recette estimative de 2 025 € ;
- et 51 emplacements découverts de 2 m sur 5 m, recette estimative de 1 275 €.

Il est précisé également, dans le nouvel article du règlement de la brocante, qu'une même personne ne pourra pas réserver plus de deux emplacements. Il est rappelé que l'association sera chargée de la buvette, pour laquelle elle engagera les dépenses et percevra donc les recettes. Cela ne change pas. Les communes mettront à disposition, sur leurs territoires respectifs, des moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement intérieur ainsi modifié ;
- Et d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec le BAC et la commune de Bailly pour une durée de trois ans.

Vous avez la convention et le règlement de la brocante en pièces jointes.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, pour ces explications concernant les tarifs pour les emplacements de la brocante qui aura donc lieu le 4 juin cette année.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces tarifications ? Pas de questions. Il s'agit donc :

- D'approuver la création de ces nouveaux tarifs et la modification du règlement nécessitée par cette décision ;
- Et d'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'association Bailly Art et Culture.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SPLA CITALLIA

Marc TOURELLE

Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont souhaité créer, début 2022, un nouvel outil d'aménagement pour appuyer les territoires de l'Ouest francilien dans leurs réflexions sur les fonciers structurants de leurs territoires. Il s'agit donc de Citallia, une société publique d'aménagement, SPLA, qui a vocation à répondre aux commandes des élus sur leur développement urbain et les enjeux d'aménagement.

Le format des SPLA a été créé par une loi du 13 juillet 2006, pour favoriser tout le développement urbain des communes en leur donnant la possibilité de s'appuyer sur un acteur public. Les SPLA sont donc des sociétés publiques qui répondent à de l'intérêt public, avec différentes missions qui vont du début jusqu'à la fin. À la fois, la possibilité de produire des études pré-opérationnelles et aussi de réaliser des opérations d'aménagement, de construction, de réhabilitation, ou d'exploiter des services publics. Toutes les communes comme les nôtres peuvent effectivement être intéressées à rentrer au capital de cette SPLA, tout simplement pour bénéficier de toutes ces actions. Avec un partenaire qui a de grandes compétences que nous ne pouvons pas avoir nous-mêmes en interne, bien évidemment, vu la taille de notre collectivité.

L'idée de cette délibération est de prendre une participation au capital de 5 000 €, sachant que les deux gros actionnaires principaux sont donc les deux départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui contribuent beaucoup plus fortement dans cette société.

Guy, tu veux dire un mot supplémentaire sur cette délibération ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Merci, Monsieur le maire. Je pense que c'est très important parce que nous allons bénéficier, en quelque sorte, d'un partage de connaissances, d'expériences avec des municipalités qui ont des projets d'aménagement comme les nôtres. Lorsque l'on a

vu l'importance de recueillir le maximum d'avis et de compétences sur ce sujet, je pense donc que c'est une délibération très importante pour nous.

Marc TOURELLE

Merci, et dont la gouvernance est assurée par des représentants des collectivités que sont les Départements et les communes.

Jean-François VAQUIERI

C'est une question de nature technique puisqu'il est précisé dans le document de présentation que ces SPLA étaient assimilables à des quasi-régies et pouvaient reprendre l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial. En fait, ma question est simple, je pense en avoir la réponse : elles demeurent néanmoins soumises à des procédures de mise en concurrence du type Loi Sapin de par leurs caractéristiques sociétales ? C'est-à-dire qu'en termes initiaux, elles n'ont pas d'aptitude à assumer des responsabilités de service public industriel et commercial par nature.

Marc TOURELLE

Le but recherché ici est plus une intervention pour mener à bien des projets et faire des études, et à être aussi un partenaire aménageur, parce que ce n'est pas une compétence que l'on peut exercer en interne.

Jean-François VAQUIERI

Pour poursuivre mon idée, en réalité ce qui nous intéresse ici c'est bien la compétence aménagement davantage que la possibilité d'exploiter des services publics industriels et commerciaux.

Marc TOURELLE

Ce n'est pas du tout dans notre intention.

Pas d'autres questions. De toute façon, dans l'exercice de ces compétences exprimées sous la forme de sociétés, nous avons l'obligation de rendre un rapport une fois par an sur les activités de la société, comme nous le faisons d'ailleurs avec des syndicats ou autres. Bien évidemment, le conseil municipal sera informé de toutes les actions qui auront été menées avec cette SPLA Citallia.

Il faut prendre la délibération sur table, puisqu'il manquait juste un item sur les approbations. Il nous faut :

- Approuver la participation de la commune à hauteur de 5 000 € ;
- Approuver le règlement intérieur et les statuts en annexe ;
- Me désigner en tant que maire comme représentant de la commune au conseil d'administration de Citallia ;
- Et autoriser le maire à signer tout document pour cet objet.

Je mets aux voix : qui est contre ? Quatre.

QUESTIONS DIVERSES

Michel BOISFRAME

Que se passe-t-il au niveau des travaux Rue André le Bourblanc ? Parce que la partie qui est en travaux devait rouvrir mardi dernier et elle est toujours en travaux.

Marc TIMSIT

L'entreprise a rencontré un petit souci de VRD ce qui a occasionné ce retard de travaux.

Marc TOURELLE

D'autres questions ?

Michel BOISFRAME

Oui, Christophe n'est pas là mais je vais quand même la poser puisqu'il devait nous présenter la partie participative sur le site, cela devait être fait fin mars.

Dominique SERVAIS

Je fais partie du groupe de travail sur le sujet. En effet, c'était prévu au mois d'avril, mais notre prestataire a du retard, ils ont un problème de personnel avec un développeur de moins, ce sera donc courant mai.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique. Prochain conseil municipal le 22 mai.

Je voudrais rappeler deux événements : l'inauguration de l'avenue Gondi le 15 avril et les Trails de la Plaine le 14 mai.

Salvador-Jean LUDENA

Marc, tu as rappelé les fêtes, il y en a une autre que tu n'as pas citée : c'est celle du 13 mai, la « Faîtes du sport » où toutes les associations seront au Sibano.

Marc TOURELLE

C'était exprès pour que tu puisses en parler.

Merci à toutes et à tous et bonne soirée.

Secrétaires de séance

Marie-France AGNOFFÉ

Dominique SERVAIS

A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire,



Marc TOURELLE

